

NATIONS UNIES

**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'AMÉRIQUE LATINE
ET LES CARAÏBES - CEPALC**



Distr.
GÉNÉRALE

LC/G.2087(CRM.8/6)
30 juin 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



**RAPPORT DE LA HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
SUR LES FEMMES DE L'AMÉRIQUE LATINE
ET DES CARAÏBES**

(Lima, Pérou, 8-10 février 2000)

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe	Page
A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1-18	1
Lieu et date de la réunion.....	1	1
Participants	2-15	1
Election du Bureau.....	16-17	3
Documents.....	18	3
B. ORDRE DU JOUR	19	4
C. SÉANCES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE.....	20-34	4
Séance inaugurale	20-28	4
Séance de clôture	29-34	6
D. DÉROULEMENT DES TRAVAUX DE LA RÉUNION	35-68	7
Panel "Égalité entre les sexes et droits de la personne"	35-38	7
Séances plénières	39-68	8
E. ADOPTION DU CONSENSUS DE LIMA	69	14
F. RÉOLUTIONS	70	14
Annexe 1: CONSENSUS DE LIMA	-	19
Annexe 2: LISTE DE PARTICIPANTS.....	-	24
Annexe 3: LISTE GÉNÉRALE DES DOCUMENTS	-	46

TABLE OF CONTENTS

1. INTRODUCTION

2. THE PROBLEM

3. THE DATA

4. THE MODEL

5. THE SOLUTION

6. CONCLUSIONS

7. REFERENCES

8. APPENDICES

9. INDEX

A. PARTICIPANTS ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Lieu et date de la réunion

1. La huitième Conférence régionale sur le femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes a été convoquée par le Secrétaire exécutif de la CEPALC en vertu de la résolution 567(XXVII) de la CEPALC et a été tenue à Lima (Pérou), du 8 au 10 février 2000.

Participants ¹

2. Les Etats ci-après membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes étaient représentés à cette réunion: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Italie, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pays-Bas, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, République tchèque, République dominicaine, Saint Vincent-et-lès-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

3. Etaient également présents, en leur qualité de membres associés de la Commission, des représentants des Etats suivants: Anguilla et Antilles néerlandaises.

4. Les Etats membres suivants de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs à titre consultatif: Allemagne, Japon, Pologne, Russie et Suède.

5. Etaient en outre présents, en qualité d'observateurs et à titre consultatif, des représentants du Saint-Siège.

6. Un observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte assistait également à la réunion.

7. Le Secrétariat des Nations Unies était également représenté par plusieurs fonctionnaires de la Division de la promotion de la femme.

8. Assistaient en outre à la réunion des représentants des organisations et programmes suivants des Nations Unies: Bureau du Haut-Commissariat pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, Programme des Nations Unies pour le développement.

9. Les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentées: Centre des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du travail, Organisation panaméricaine de la santé-Organisation mondiale de la santé et Programme alimentaire mondial.

¹ Voir l'annexe 2.

10. Des représentants des organisations intergouvernementales suivantes étaient également présents: Banque interaméricaine de développement, Commission européenne, Commission interaméricaine des femmes de l'Organisation des Etats américains, Communauté des Caraïbes, Conseil latino-américain des sciences sociales, Institut indianiste interaméricain, Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, Institut interaméricain des droits de l'homme, Organisation des Etats américains, Organisation internationale pour les migrations et Union européenne.

11. Etaient en outre représentées les organisations non gouvernementales suivantes dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social: **A titre consultatif général:** Association soroptimiste internationale, Confédération internationale des syndicats libres et Union internationale des villes et pouvoirs locaux. **A titre consultatif spécial:** Villages d'enfants SOS, Agence internationale d'information, Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement, Association mondiale des guides et éclaireuses, Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer, Centro de la Mujer Peruana "Flora Tristán", Center for Reproductive Law and Policy, Commission andine de juristes, Comité international de la Croix-Rouge, Comité de l'Amérique latine et des Caraïbes pour la défense des droits des femmes, Conseil international B'nai B'rith, Conseil international des femmes, Conseil international d'éducation des adultes, Femmes pour un nouveau mode de développement, Family Health International, Fondation Friedrich Ebert, Global Alliance for Women's Health, Groupe juridique sur les droits de l'homme internationaux, Education International, Public Services International, International Projects Assistance Services, International Women's Health Coalition, MADRE, Maryknoll Fathers and Brothers, Maryknoll Sisters of St. Dominic, Inc., Mouvement mondial des mères, Organisation mondiale du mouvement scout, Réseau d'éducation populaire entre les femmes, Richmond Fellowship International, Service féminin international d'information et de communication. **Sur la liste:** Women's Environment and Development Organization.

12. Les organisations non gouvernementales assistaient également à la réunion: Articulación de Mujeres Brasileñas, Association des Caraïbes pour la recherche et l'action en faveur des femmes, International Lesbian and Gay Association, Casa Refugio Mujer Tierra Viva, Catholics for a Free Choice, Centre AMAR, Center for Women's Global Leadership, Coalition politique de femmes andines, Congrégation Hijas de María Auxiliadora, Coordinadora Metropolitana de los Comités "Vaso de Leche", Cotidiano Mujer, Equipo de Articulación Regional, Grupo Impulsor Nacional Mujeres por la Igualdad Real, INIM, Ligue internationale de femmes pour la paix et la liberté, Mouvement Manuela Ramos, National Action Committee on the Status of Women, Organisme pour le développement des peuples des Caraïbes, Organización departamental de Mujeres y Niños Desprotegidos, Programme féministe centraméricain "La Corriente", Réseau ADA, Réseau continental de femmes autochtones, REDESS Jóvenes, Red de Jóvenes por los Derechos Sexuales y Reproductivos, Red de Mujeres Afrocaribeñas y Afro-latinoamericanas, Réseau pour la santé des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, Red Feminista Latinoamericana y del Caribe contra la Violencia Doméstica y Sexual, Red Mujer y Hábitat, Red Mujer y Medio Ambiente, Red Nacional de Casa Refugio, Red Nacional de Promoción de la Mujer, SEDA, UDAMPE et Union populaire de femmes péruviennes.

13. Des représentantes du monde universitaire étaient également présentes en qualité d'invitées spéciales: Mmes Eva Blay (Brésil), Regina Festa (Brésil), Vicky Guzmán (Chili) et Eudine Barribeau (Jamaïque).

14. Les invitées spéciales ci-après ont également participé au panel sur "L'égalité entre les sexes et les droits de la personne": Amelia Valcárcel, Jeanine Anderson, Piedad Córdoba et Maxine Molyneux.

15. Des représentantes des îles Caïman et des îles Turques-et-Caïques étaient également présentes en tant qu'invitées spéciales.

Election du Bureau

16. Le Bureau sortant est convenu, lors de sa trentième réunion tenue la veille de la Conférence, de formuler les recommandations suivantes:

- "1. Demander à la Conférence régionale d'élire un Bureau susceptible de faciliter la participation de tous les pays conformément aux critères de rotation des fonctions, de représentation géographique et d'efficacité.
2. Demander également à la Conférence régionale de permettre la participation de tous les pays membres de la Conférence à l'une des réunions annuelles du Bureau et que celle-ci soit tenue au siège de la CEPALC à Santiago du Chili.
3. Proposer en outre à la Conférence régionale d'encourager les membres du Bureau à envisager la possibilité d'accueillir les réunions dans leur pays respectif."

17. La Conférence a élu le Bureau suivant:

<u>Présidence:</u>	Pérou
<u>Vice-présidences:</u>	Antilles néerlandaises
	Antigua-et-Barbuda
	Argentine
	Bolivie
	Brésil
	Chili
	Costa Rica
	Cuba
	Equateur
	El Salvador
	Paraguay
	Suriname
	Uruguay
	Venezuela
<u>Rapporteur:</u>	Mexique

Documents

18. La liste des documents de travail présentés par le Secrétariat à la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes est consignée dans l'annexe 3.

B. ORDRE DU JOUR

19. Lors de sa première séance plénière, la Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Élection du Bureau
 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
 3. Activités menées par le Secrétariat de la CEPALC et du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la septième Conférence régionale
 4. Egalité entre les sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes au seuil du vingt-et-unième siècle
 5. Les droits de la personne et la paix en Amérique latine et dans les Caraïbes au seuil du vingt-et-unième siècle
 6. Examen et adoption des accords de la Conférence
 7. Questions diverses

C. SÉANCES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE

Séance inaugurale

20. Les discours liminaires de la séance inaugurale ont été prononcés par MM. Alberto Fujimori, Président de la République du Pérou et José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la CEPALC; et Mmes Luisa María Cuculiza, Ministre de la promotion de la femme et du développement humain et Josefina Bilbao, Ministre-Directrice du Service national de la femme du Chili.

21. Le Président du Pérou s'est félicité que la huitième Conférence se tienne dans son pays, à l'aube d'un nouveau siècle, le thème de la femme étant, à son avis, un thème d'avenir. Les femmes péruviennes avaient joué un rôle de premier plan durant la crise sociale qui a frappé le pays durant la période 1980-1994, tant sur le plan des tâches de reconstruction que de la lutte pour les droits civiques. L'Amérique latine est en quête de modernité. C'est pourquoi la société ne peut ignorer le nouveau rôle que les femmes sont appelées à jouer. Il ne peut y avoir ni développement ni modernisation sans la participation des femmes sur un même pied d'égalité.

22. Dans la foulée de la Conférence de Beijing, le gouvernement péruvien a créé un ministère de la promotion de la femme et du développement humain et a adopté l'égalité des droits entre hommes et femmes comme une politique d'Etat. Des mécanismes institutionnels ont été mis sur pied pour éliminer la violence faite aux femmes, la promotion des droits des fillettes et un accès plus généralisé des femmes aux services d'éducation et de santé, ainsi que pour contribuer à mettre les femmes mieux à même de s'insérer sur le marché productif. D'autre part, le taux d'analphabétisme chez les femmes au Pérou a fléchi de 18,3 p.100 à 7,8 p.100 depuis la Conférence de Beijing, l'objectif étant de parvenir à 4 p.100.

Les femmes péruviennes n'ont pas seulement une participation notable dans la fonction publique: le Congrès de la République a été présidé à deux reprises par des femmes; celles-ci sont également à la tête des ministères, des gouvernements locaux et d'autres divisions administratives. Elles sont aussi présentes dans le secteur privé au sein des conseils d'administration des banques, des industries, ainsi que dans d'autres activités.

23. Des lois ont été promulguées au Pérou pour éliminer la discrimination et pénaliser la violence à l'égard des femmes mais l'opinion publique est, elle aussi, beaucoup plus consciente de l'existence de ce fléau et condamne la violence au foyer. C'est ainsi que l'an 2000 a été déclaré "Année de la lutte contre la violence familiale". Finalement, le Président a mis l'accent sur le double rôle de la femme péruvienne en tant que femme et mère et sur sa contribution à la société. Il a réitéré sa conviction que ce siècle qui commence sera celui de la consolidation définitive des droits des femmes dans la région et dans le monde. Il a en outre mentionné la mise au point du Plan national pour l'égalité des chances entre les femmes et hommes 200-2005 qui vise à promouvoir et à garantir l'égalité sur le plan du traitement et des chances en faveur des femmes, ainsi que pour encourager leur pleine participation au développement et aux fruits qui en résultent tout au long de leur cycle de vie. A titre d'exemple, il a mentionné que l'un des objectifs les plus ambitieux de ce plan est de réduire le taux de mortalité des mères et d'étendre les services de santé aux femmes des secteurs ruraux.

24. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a rappelé les engagements contractés lors de réunions antérieures, lesquels doivent servir de cadre de référence aux activités de cette conférence à la lumière des mutations constantes que connaît le monde actuel dont les exigences requièrent des propositions et des mesures innovatrices sur le plan de l'action publique et sociale. L'un des principaux héritages de ces dernières décennies est indéniablement la conquête des droits des femmes, ainsi que leur présence plus visible et la reconnaissance de leur rôle, sans qu'aient disparu pour autant différentes formes d'exclusion et de discrimination dont elles font encore l'objet. Pour en venir à bout, la CEPALC s'efforce de promouvoir le développement dans un cadre conceptuel d'équité pouvant servir d'orientation aux politiques qui seront appliquées au cours de cette nouvelle décennie. La Commission se propose plus particulièrement d'appuyer toutes les mesures susceptibles de contribuer à l'insertion des femmes au processus de prise de décision afin de remédier à leur sous-représentation actuelle.

25. Sur le plan économique, il s'est avéré nécessaire, au cours de ces dernières années, d'adopter des approches intégrées capables de combiner une bonne gestion macroéconomique et une insertion adéquate sur les marchés mondiaux avec le respect croissant et l'application des droits de la personne dans le cadre des principes directeurs que sont l'universalité, la solidarité et l'efficacité. Pour toutes ces raisons, la huitième Conférence régionale devra formuler des recommandations susceptibles de modifier le contexte dans lequel s'inscrivent les mécanismes de promotion des femmes, en particulier les politiques qui ont une incidence sur leurs droits en tant que personnes, de façon à ce qu'ils occupent une place prédominante dans les programmes gouvernementaux et permettent aux nouvelles générations de vivre dans des sociétés démocratiques qui le soient également du point de vue des sexes.

26. La Ministre de la promotion de la femme et du développement humain du Pérou a souhaité la bienvenue la plus cordiale à tous les participants à la Conférence et a souligné que d'importants progrès avaient été accomplis au Pérou, malgré la crise récente, en termes de paix, de développement et d'égalité entre les sexes, et ce, avec la participation des femmes. Elle a exprimé sa conviction que cette conférence allait susciter un échange de connaissances et d'expériences qui ne saurait être que bénéfique pour la promotion de la femme dans la région.

27. La Ministre-Directrice du Service national des femmes du Chili a affirmé que les pays membres pouvaient se sentir satisfaits des progrès accomplis. En effet, ils ont, entre autres, conclu le processus de ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et progressé dans l'adhésion au Protocole facultatif à la Convention, ce qui favorise l'égalité sur le plan juridique ainsi que l'adoption de lois pénalisant la violence à l'égard des femmes. Il reste néanmoins un certain nombre de problèmes à résoudre tels que les progrès variables en matière de participation des femmes à la prise de décision et la persistance de la disparité salariale entre hommes et femmes. Il faut également poursuivre les efforts visant à supprimer les contenus sexistes des programmes d'études et favoriser l'accès des femmes aux emplois productifs, de façon à améliorer la situation de l'équité et atténuer la pauvreté. D'autre part, l'institutionnalisation des politiques relatives à la problématique hommes-femmes se heurte à un manque de ressources budgétaires et une grande fragilité au niveau de la planification.

28. A l'issue de son mandat en tant que Présidente du Bureau, la Ministre a signalé qu'elle abandonnait également la fonction publique qu'elle occupait dans le gouvernement de son pays, en raison de l'entrée en fonctions des nouvelles autorités. Ce nouveau gouvernement s'est néanmoins engagé à poursuivre les politiques en faveur des femmes, volonté qui s'est matérialisée par la désignation de plusieurs femmes aux postes de ministres et sous-secrétaires. Dans son discours d'adieu, la Ministre a réitéré son engagement personnel de continuer à appuyer la promotion des femmes et sa conviction que l'égalité entre les sexes constitue une condition fondamentale d'une démocratie authentique.

Seance de clôture

29. La Ministre de la promotion de la femme et du développement humain du Pérou a affirmé être convaincue que les trois journées de travaux intenses réalisés dans un climat amical resteraient gravées dans l'esprit de tous les participants. Ce nouveau siècle était porteur de grands espoirs quant à la matérialisation de l'égalité entre les sexes car les femmes se sont fait entendre et les gouvernements ont répondu à leurs demandes. Pour poursuivre cet effort, on ne pouvait admettre que soient réduits ou désactivés certains mécanismes institutionnels tels que les ministères de la femme et d'autres similaires, qui sont indispensables à la réalisation des objectifs fixés.

30. Elle a ensuite lancé un appel à la solidarité qui est la seule façon de matérialiser les aspirations des femmes, la ratification des conventions internationales et la formulation de lois qui en assurent l'effectivité. Elle a finalement réaffirmé la volonté du gouvernement péruvien d'honorer les engagements contractés à la Conférence et de maintenir un dialogue constant avec les pays de la région.

31. Au nom de toutes les délégations, la représentante d'Antigua-et-Barbuda a exprimé ses remerciements à la Présidente sortante du Bureau de la façon brillante dont elle s'est acquittée de ses tâches tout au long de son mandat durant lequel s'étaient également forgés de solides liens d'amitié. Elle a en outre remercié le secrétariat de la CEPALC de l'excellente organisation de cette conférence, ainsi que les autorités péruviennes de l'accueil réservé et de l'appui prêté à la réalisation de cette réunion.

32. Le Secrétaire exécutif adjoint a affirmé que le résultat final de la Conférence était très satisfaisant et confirmait l'importance du rôle de cette instance dans la consolidation des progrès accomplis et des engagements contractés aussi bien par les gouvernements que par d'autres agents, assurant de la sorte la continuité des efforts amorcés lors de réunions antérieures. La Conférence a également favorisé un dialogue profond et sincère avec la société civile, qui avait mis en évidence des coïncidences et des divergences mais aussi une communauté d'intérêts. Il a en outre fait ressortir le rôle important des

institutions spécialisées des Nations Unies qui avaient toutes réaffirmé, sur un plan pratique, leur engagement vis-à-vis de la cause de l'égalité et de la promotion de la femme.

33. La Conférence a également apporté un éclairage plus ample à la construction de sociétés plus justes, démocratiques et participatives. La lutte pour l'égalité entre les sexes doit concerner non seulement les personnes qui, apparemment, sont les premières intéressées, mais aussi tous ceux qui croient à un monde meilleur. Il s'agit là d'un accomplissement important pour la Conférence. Tous ces résultats favorables sont également le fruit de l'organisation, de l'accueil et de l'hospitalité du gouvernement et du peuple péruviens, auxquels il a exprimé ses remerciements.

34. Au nom de la Première Dame, le Président du Conseil des Ministres du Pérou a fait part de ses félicitations les plus sincères aux organisateurs de la Conférence. Le Pérou a encore beaucoup à faire pour venir à bout des disparités entre hommes et femmes mais, sachant qu'il ne peut y avoir de véritable démocratie sans équité, le gouvernement a adopté une série de mesures en faveur des femmes qu'il a brièvement passée en revue, en particulier les activités menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, dans lesquelles une forte composante s'adresse aux femmes, ainsi que les importantes mesures adoptées dans le domaine de la santé, en particulier l'extension des services de santé de la mère et de l'enfant.

D. DÉROULEMENT DES TRAVAUX DE LA RÉUNION

Panel "Égalité entre les sexes et droits de la personne"

35. Le panel, organisé en tant qu'instance de réflexion sur le thème en question et, en particulier, sur les sphères d'action possibles dans l'avenir proche, a réuni les spécialistes ci-après: Mmes Amelia Valcárcel, Jeanine Anderson, Piedad Córdoba et Maxine Molyneux. Leurs interventions ont porté sur différents aspects du sujet analysé tels que les droits civiques et politiques des femmes dans le contexte de la mondialisation, la pauvreté chez les femmes, le contexte juridique et politique des droits de la personne des femmes dans la région et les droits universels.

36. Dans leurs communications, les spécialistes ont fait référence aussi bien à l'évolution historique du mouvement féministe et des acquis des femmes qu'à la lutte pour la reconnaissance de leurs droits, essentiellement à trois niveaux, à savoir les droits civiques et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels, et les droits des peuples, dénommés droits de la première, de la seconde et de la troisième génération.

37. La Présidente entrante du Bureau a, après avoir remercié son prédécesseur, exprimé sa volonté de mener ses fonctions avec le courage et l'honnêteté qu'exigent les circonstances de la région et l'importance que revêt la question de la promotion de la femme.

38. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEPALC a ensuite lu un message envoyé à la réunion par la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme. Celle-ci signale que la Conférence se tient à un moment crucial pour les initiatives adoptées par l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing ont été analysés au sein de quatre conférences régionales préparatoires dont étaient issues des recommandations concrètes d'action pour l'avenir. De nombreux problèmes persistent, tels que la discrimination à l'égard des femmes, sa situation de pauvreté et son accès restreint à l'éducation, à l'emploi et aux services de santé. Ces problèmes peuvent être résolus moyennant

l'instrument puissant qu'est la prise en compte des critères de sexospécificité et une alliance solide entre les organisations internationales, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Pour ce faire, il faut faire preuve de volonté politique pour acheminer les ressources nécessaires et parvenir à l'égalité entre les sexes. Finalement, elle a demandé instamment aux gouvernements de la région de poursuivre les travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et de continuer à apporter leurs idées, leur expérience et leur perspective culturelle afin de réaliser les objectifs stratégiques fixés à Beijing.

Séances plénières

Activités menées par le Secrétariat de la CEPALC et du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes depuis la septième Conférence régionale (point 3 de l'ordre du jour)

39. La responsable du Groupe de la femme et du développement de la CEPALC a passé en revue les tâches menées à bien par le secrétariat et le bureau. Elle a signalé que les travaux avaient été axés sur la consolidation des rapports entre le secrétariat de la CEPALC et ses Etats membres, l'articulation des mesures adoptées par l'Etat et celles adoptées par la société civile, par le biais des ONG, et l'élaboration d'études susceptibles de faciliter la conception des politiques publiques. Elle a fait ressortir l'importance de l'adoption du Consensus de Santiago qui reflétait les accords et les positions des Etats membres. Elle a également mentionné la formulation d'une stratégie visant à institutionnaliser le critère de sexospécificité au niveau du travail organique de la CEPALC et a brièvement énuméré les activités réalisées par chaque division de la Commission. Elle a notamment mis l'accent sur l'importance que revêt l'élaboration du document sur les indicateurs de sexospécificité. Elle a en outre mentionné la réalisation des activités de formation et souligné l'importante contribution des bureaux sous-régionaux de la CEPALC au Mexique et aux Caraïbes.

Egalité entre les sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes au seuil du vingt-et-unième siècle et Droits de la personne et la paix en Amérique latine et dans les Caraïbes au seuil du vingt-et-unième siècle (points 4 et 5 de l'ordre du jour)

40. La responsable du Groupe de la femme et du développement a présenté le document intitulé "El desafío de la equidad de género y de los derechos humanos en los albores del siglo XXI", élaboré par le secrétariat de la CEPALC afin de présenter la position de la région lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle". Ce document est une analyse des progrès accomplis et des défis à relever dans les deux domaines envisagés et a été élaboré avec l'aide de contributions importantes des pays, d'organisations non gouvernementales et d'autres organismes concernés par ce sujet.

41. Parmi les contraintes relevées lors de l'élaboration du document, elle a souligné que, cinq ans après Beijing et six ans après l'adoption du Programme régional, tous les pays n'avaient pas encore adopté de façon généralisée des indicateurs permettant de mesurer le degré d'avancement en matière d'égalité entre les sexes et qu'il n'existait pas encore de données officielles ventilées par sexe. Il n'avait pas non plus été possible de refléter la diversité des expériences et l'hétérogénéité des situations, qui étaient dissimulées par des affirmations de caractère général. Par conséquent, l'objectif, dans ce document, avait été de mettre l'accent sur l'interdépendance existant entre la discrimination à l'égard des femmes et le processus de mondialisation, moyennant la prise en compte des critères de sexospécificité

dans les grands domaines du développement de la région. Sur cette base, le document tentait d'aller plus loin, à savoir non seulement montrer la corrélation entre les questions d'égalité entre les sexes et la politique sociale mais aussi adopter une perspective d'intégration de l'égalité entre les sexes au thème plus général de l'équité, ce qui constitue un défi majeur pour les politiques publiques des pays de la région, l'égalité des femmes n'étant plus conçue uniquement comme une revendication de droits spécifiques mais comme une contribution fondamentale aux politiques publiques.

42. Elle a également fait ressortir que les femmes de la région connaissent une situation paradoxale car, malgré des progrès sectoriels importants, ceux-ci restaient insuffisants pour garantir leur participation sur un même pied d'égalité dans les domaines du pouvoir et de la prise de décision, ce qui n'était pas seulement une question de justice mais aussi un facteur indispensable au développement économique et social, ainsi qu'à la gouvernabilité et à la stabilité politique. Elle a ensuite fait référence plus en détails à la situation des femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière d'éducation, d'emploi, de santé et de droits, ainsi qu'aux politiques nécessaires pour combler les écarts existant dans ces domaines.

43. Les représentantes du Pérou, du Nicaragua, de la Bolivie, de l'Uruguay, de l'Equateur, du Mexique, du Guatemala, du Venezuela, de la République dominicaine, du Suriname, du Panama, de l'Argentine, du Brésil, de la Jamaïque, d'Anguilla, des Antilles néerlandaises, de la Colombie et du Costa Rica ont ensuite pris la parole. Elles ont félicité et remercié le Groupe de la femme et du développement de la CEPALC d'avoir élaboré le document qu'elles ont qualifié de très complet car il reflète fidèlement les soucis des Etats membres, ainsi que les expériences, le sentiment et la vie des femmes de la région. Certaines intervenantes ont mentionné l'importante contribution des institutions spécialisées et des organismes des Nations Unies aux progrès accomplis dans ce domaine.

44. Les participantes ont ensuite exposé la situation existant dans les différents pays du point de vue des thèmes analysés dans ce document, en particulier les mesures adoptées en faveur de la promotion de la femme. Le problème le plus sérieux, de l'avis de la majorité des intervenantes, est celui de la violence dans la famille, problème qui touche des femmes appartenant à toutes les couches de la société et de tous les niveaux éducationnels. La plupart des pays ont adopté des mesures pour faire face à cette situation, tant sur le plan législatif que dans les domaines de l'éducation, la formation des fonctionnaires de la police et la diffusion de messages éducatifs dans les médias.

45. Dans leurs interventions, les représentantes ont abordé toute une série de thèmes auxquels, à leur avis, il conviendrait de prêter attention, en particulier les catastrophes naturelles et leur incidence sur les femmes, les aspects juridiques du processus de migration, la pauvreté résultant de la répartition profondément inégale du revenu et du patrimoine, les conflits armés et la situation des femmes déplacées. Certaines délégations ont commenté certaines situations propres à leurs pays respectifs et l'une des intervenantes a corrigé certaines erreurs dans les chiffres relatifs à son pays présentés dans le document et a proposé au secrétariat d'actualiser certaines données.

46. La réunion plénière s'est ensuite divisée en deux comités, l'un consacré à l'examen du point 4 et l'autre au point 5 de l'ordre du jour. Les travaux des comités se sont déroulés comme suit:

Comité sur l'égalité entre les sexes pour l'Amérique latine et les Caraïbes au seuil du vingt-et-unième siècle (point 4 de l'ordre du jour)

47. Les débats de ce comité ont été animés par les délégations du Mexique et de Cuba.

48. La délégation du Mexique a présenté une synthèse orale d'une communication intitulée "Egalité entre les sexes: la base d'une société juste et équitable" dans laquelle elle a souligné qu'en dépit des progrès substantiels accomplis en Amérique latine en termes d'amélioration de la situation des femmes, des disparités subsistent dans tous les domaines de la vie sociale. La modification des rapports hommes-femmes, a-t-elle poursuivi, est une tâche de longue haleine car elle passe par une profonde transformation sociale et culturelle. Il est impératif d'élaborer et d'accéder facilement à des statistiques sectorielles ventilées par âge et par sexe; de continuer à mettre l'accent sur la formation des agents sectoriels en matière de perspective sexospécifique; et de mettre au point des méthodologies permettant la prise en compte des critères de sexospécificité dans la planification des politiques publiques. Les aspects relatifs à l'égalité entre les sexes doivent être pleinement intégrés à l'ensemble des politiques publiques et pris en compte à chaque instance gouvernementale. Qui plus est, l'ampleur des disparités entre les sexes oblige à adopter des mesures d'action positive à différents niveaux et à tenir compte des critères de sexospécificité dans les programmes et les projets sectoriels.

49. Elle a ensuite expliqué l'institutionnalisation des politiques relatives à l'égalité entre les sexes dans son pays, dans le cadre du Programme national pour les femmes et les différentes instances chargées de son exécution. Les meilleurs résultats ont été obtenus, jusqu'à présent, dans les domaines social, culturel, de l'emploi et de la promotion de l'activité productive. Elle a mentionné certaines activités menées avec succès sur le plan de la mise en oeuvre des plans pour l'égalité des chances, de la consolidation des institutions et de la coordination intersectorielle. Pour ce qui est de l'avenir, deux lignes prioritaires d'action ont été définies: d'une part, assurer la diffusion, par les médias, des mesures adoptées pour promouvoir l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, encourager la participation politique des femmes afin de favoriser l'exercice de leur citoyenneté dans toute sa plénitude. Elle a finalement fait ressortir la nécessité de créer une prise de conscience sur la valeur du travail féminin et d'améliorer l'accès des femmes aux services de santé, à l'éducation, etc.

50. La délégation de Cuba a commencé son intervention en dressant un bilan de la situation actuelle de l'économie mondiale, caractérisée par un monde unipolaire où s'est généralisée la politique économique néolibérale, laquelle a donné lieu à un modèle inéquitable du point de vue socio-économique. La représentante a mentionné, dans ce contexte, la disparité existant entre femmes et hommes sur le plan des bénéfices et de la participation au développement, de l'accès aux services de santé, d'éducation et de sécurité sociale, ainsi que de la prise de décision. Au sein de la société cubaine, la problématique de la parité entre les sexes a fait l'objet d'un ensemble de mesures visant à modifier la position des femmes dans la société, notamment en améliorant leur niveau d'éducation, en les libérant de l'imposition des rôles traditionnels et en les formant à la réalisation de nouvelles tâches et à la participation aux processus de prise de décision, et en formulant une nouvelle législation qui garantisse, entre autres, l'accès aux différents services et le respect des droits en matière de sexualité et de procréation. Cependant, la division du travail selon le sexe persiste, au même titre que le manque d'infrastructure de services de soutien des ménages, bien que l'apport de l'Etat aux programmes sociaux soit en hausse depuis 1995.

51. Finalement, il a été question, dans le cadre de l'application concrète du Programme d'action de Beijing, des travaux préparatoires de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies qui sera tenue en juin 2000.

52. La présidence a ensuite donné la parole aux délégations de l'Argentine, du Nicaragua, du Panama, de l'Equateur, du Suriname, de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, de la Jamaïque, d'Antigua-et-Barbuda, de Guyana, du Guatemala, du Brésil, de la Bolivie, d'Anguilla, du Venezuela, de l'Uruguay, de la République dominicaine, des Antilles néerlandaises, de Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Chili, du Pérou et de la Colombie. Les représentantes ont mentionné la création de mécanismes et de bureaux chargés de promouvoir et de coordonner des politiques publiques soucieuses de la parité entre les sexes dans l'action de l'Etat. Dans certains pays, il existe un organisme de défense ou de contrôle spécialisé dans les questions familiales. Des lois ont également été promulguées pour instaurer des contingents de participation des femmes au sein des gouvernements et instituer l'égalité des chances pour les femmes, en vertu desquelles l'Etat doit condamner la discrimination de type sexiste et formuler des politiques publiques visant à l'éliminer, à la lumière des principes énoncés dans plusieurs instruments internationaux et régionaux ratifiés par les différents pays, tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention de Belém do Pará. Des progrès ont été constatés dans les domaines de la pauvreté, de la santé, des mécanismes de soutien et la prévention de la violence à l'égard des femmes, l'élimination des contenus sexistes des programmes scolaires, la discrimination au niveau de l'emploi, la reconnaissance institutionnelle du travail au foyer en tant qu'activité productive et l'accès plus généralisé au crédit.

53. Les représentantes ont également été unanimes à souligner qu'il était impératif de réduire les disparités sociales et entre les sexes dans le cadre d'une approche intégrale qui devait se refléter dans une coordination intersectorielle, de développer les mécanismes de participation des femmes aux processus démocratiques et à la prise de décision, d'institutionnaliser le concept de parité entre les sexes à tous les stades du processus de formulation et d'application des politiques publiques, de se doter d'indicateurs précis, actualisés et ventilés par sexe, d'assurer une intervention plus efficace de l'Etat dans le domaine privé des iniquités (violence familiale, les mauvais traitements des enfants, traite des femmes), d'identifier les causes premières de la violence ainsi que les institutions et les pratiques culturelles qui contribuent à sa reproduction.

54. Plusieurs déléguées ont fait remarquer que les processus d'ajustement macroéconomique ont été à l'origine d'une situation économique critique qui avait une forte incidence sur les femmes car elle s'est traduite par un amenuisement des fonds publics, une aggravation de la pauvreté, un accroissement du chômage, une augmentation des migrations et un affaiblissement des institutions. Les secteurs vulnérables de la société, en particulier les femmes, se trouvent dans une situation désavantageuse face à la mondialisation et à la libéralisation des échanges commerciaux. A titre de réflexion, les représentantes ont été unanimes à reconnaître l'importance de l'équité et du renforcement du rôle des femmes dans la société, ainsi que la nécessité d'assumer la responsabilité de la part de pouvoir qui revient aux femmes, de droit et par mérite, et de s'efforcer d'assurer une meilleure répartition du revenu et du pouvoir.

Comité sur les droits de la personne et la paix en Amérique latine et dans les Caraïbes au seuil du vingt-et-unième siècle (point 5 de l'ordre du jour)

55. Les débats de ce comité ont été animés par les délégations du Chili et de la Barbade.

56. La délégation du Chili a présenté une synthèse orale d'un document plus étoffé sur cette question. La représentante a souligné que les droits de la personne des femmes ont été consacrés dans plusieurs conventions, pactes et accords internationaux, en particulier dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle a néanmoins fait remarquer que les progrès dans la reconnaissance des droits féminins avaient surtout été accomplis au niveau normatif plutôt que dans les pratiques et les modèles culturels, et qu'il existait encore d'importantes lacunes en ce qui

concerne les droits fondamentaux des femmes les plus pauvres. Elle a notamment mentionné les sévices à l'égard des femmes et la violence familiale qui sont le reflet d'un ordre des choses discriminatoire en fonction du sexe et qui font aujourd'hui l'objet des politiques publiques appliquées dans la région. Elle a estimé nécessaire de traduire dans la pratique les progrès juridiques observés dans ce domaine moyennant la sensibilisation et la coordination des organismes concernés. Il est également impératif de mettre au point une stratégie au niveau des moyens de communication visant à modifier l'image audiovisuelle de la femme, telle qu'elle est projetée par les médias. Elle a finalement mentionné les instances internationales auxquelles il est possible de faire appel en cas de violation des droits de la personne des femmes. Elle s'est réjouie, à cet égard, de la contribution régionale à l'élaboration du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et a demandé instamment aux pays d'y adhérer et de le ratifier.

57. La délégation de la Barbade a signalé que la région des Caraïbes se caractérise par de profondes différences, qui englobe à la fois des pays indépendants et des territoires non autonomes et qui présente un vaste éventail de réalités. Néanmoins, nul n'échappe aux problèmes liés aux droits de la personne. Les progrès accomplis dans ce domaine sont, eux aussi, inégaux et, dans les faits, les femmes des Caraïbes sont encore considérées comme des citoyens de deuxième catégorie. La violence à l'égard des femmes est présente à tous les niveaux de la société. En dépit des nombreuses mesures adoptées pour le combattre, on observait une recrudescence de ce phénomène. Une étude a fait apparaître une corrélation entre la pauvreté et la violence, ainsi qu'une reproduction des comportements violents de génération en génération. On a même observé qu'en Jamaïque, les mauvais traitements sont absolument courants dans les rapports familiaux et sont acceptés par les femmes.

58. La représentante a ensuite parlé des droits à l'éducation et aux soins de santé, ainsi que du problème de la pauvreté. Elle a apporté une information détaillée sur la législation adoptée pour assurer l'égalité des droits des femmes vivant dans les Caraïbes, en particulier dans son pays où des mesures ont été prises pour corriger les normes discriminatoires et encourager les femmes à accéder à des domaines qui leur étaient traditionnellement interdits, ce qui s'est reflété par une modification des rapports femmes-hommes. Mais, parallèlement à ces progrès, les comportements qui perpétuent la violence à l'égard des femmes et d'autres formes d'inégalités restent un défi important à relever dans la sous-région.

59. Les délégations des pays suivants ont ensuite pris la parole: Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Chili, Cuba, Equateur, Guatemala, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Uruguay, Venezuela, Antilles néerlandaises, Honduras et Paraguay. La délégation de la Colombie est intervenue à propos du document présenté lors de la séance antérieure pour demander que soient inclus les thèmes des déplacements provoqués par des conflits armés et celui de la violence familiale et socio-politique. Les délégations sont convenues que les instruments adoptés en la matière au cours de ces dernières années contribuent fortement à l'adoption de mesures visant à favoriser l'exercice, dans toute leur plénitude, des droits des femmes, ainsi qu'à un éclairage entièrement nouveau de ces derniers.

60. Les délégations ont présenté des rapports détaillés des activités menées et des mesures adoptées en la matière par leurs pays respectifs, les domaines de convergence étant les réformes constitutionnelles, des codes et autres instruments juridiques visant à élargir la portée des droits des femmes et consolider leur application. Viennent se greffer à ces réformes des plans d'action en matière de parité entre les sexes et d'égalité des chances où sont établis des objectifs concrets et des délais de mise en oeuvre, ainsi que la création de bureaux chargés des questions féminines et d'organismes similaires dans un nombre de plus en plus important de pays. Les participants ont identifié la violence dans la famille comme l'un des

problèmes actuels les plus sérieux mais il a aussi été question de la violence socio-politique et des ravages causés par les conflits armés, dont les femmes sont les premières victimes. Plusieurs stratégies ont été mises en oeuvre pour faire face à cette situation, en particulier la promulgation de lois visant à prévenir et éradiquer la violence, la formation de fonctionnaires de la police et du système juridique, ainsi que la réalisation d'importantes activités de diffusion s'adressant à la population en général.

61. Sur le plan des droits civiques et politiques, les délégations ont mis l'accent sur la participation croissante des femmes au sein des instances de pouvoir, parfois grâce à l'adoption de contingents minimums. D'une manière générale, les délégations ont signalé que le fait de parler des droits des femmes était le reflet d'un phénomène naguère occulte, à savoir la nécessité de reconnaître la diversité et les différences, de façon à apporter des réponses intégrales et, en définitive, de mettre fin à l'exclusion. Illustrant cette évolution, la délégation du Brésil est intervenue à propos des rapports entre les femmes et les moyens de communication, tant sur le plan de l'ascension des femmes aux postes de direction dans d'importants médias que du rôle déterminant des femmes en tant que public dans la définition des programmes. Elle a également signalé l'utilisation croissante de l'Internet de la part des femmes qui, au Brésil, représentent actuellement presque la moitié des usagers.

62. En ce qui concerne les obstacles et les problèmes identifiés, plusieurs délégations ont mentionné la persistance de certaines formes de discrimination qui touchent certains groupes de femmes, non seulement en raison de leur condition féminine, mais aussi à cause d'autres facteurs, essentiellement liés à leur origine ethnique. Dans certains cas, le manque de conscience de leurs droits, ainsi que le fossé existant entre les droits consacrés et les droits réellement exercés, représentent également des contraintes importantes. D'autres déficiences persistent dans le domaine des droits sociaux, économiques et culturels et se reflètent à plusieurs niveaux, en particulier dans la féminisation de la pauvreté et l'accès insuffisant aux ressources et aux services sociaux adéquats. Finalement, malgré l'adoption, dans certains pays, de lois consacrant les droits féminins en matière de sexualité et de procréation, ceux-ci constituent un domaine encore peu exploré et développé, où la législation présente des lacunes évidentes.

63. A l'issue des sessions des comités, la Conférence a tenu une nouvelle réunion plénière durant laquelle les représentantes de l'Equateur et des Antilles néerlandaises ont procédé à la lecture des rapports respectifs et présenté une synthèse succincte des travaux menés dans les comités en question.

64. Au nom des organisations non gouvernementales assistant à la réunion, la représentante de Red de Jóvenes por los Derechos Sexuales y Reproductivos a fait part de l'insatisfaction des mouvements de femmes et féministes de l'Amérique latine et des Caraïbes devant les faibles progrès accomplis dans l'application du Programme d'action mondial et du Programme régional. Ces organisations estiment, en effet, que les gouvernements n'ont pas considéré ce programme comme axe servant à réorienter leurs politiques publiques et n'ont pas fait preuve de la volonté politique suffisante pour adopter une stratégie réellement susceptible de mettre un terme aux inégalités entre les sexes. A leur avis, les gouvernements doivent chercher des modes nouveaux, démocratiques et décentralisés qui, non seulement garantiront l'élimination de la discrimination, mais contribueront aussi à une meilleure répartition du revenu et la promotion d'un développement humain durable. Même si les femmes s'organisent de plus en plus, c'est à l'Etat qu'il incombe d'assumer et de garantir la défense de ces droits. La consolidation du caractère laïque des Etats est une condition *sin qua non* du renforcement de l'institutionnalité démocratique dans la région.

65. Les représentants de l'UNIFEM, du FNUAP, du FISE, de la FAO, de l'OIT, de l'OMS, du PAM et de l'OIM ont ensuite pris la parole pour préciser les résultats et les contributions de ces institutions spécialisées à la cause de la promotion de la femme dans leur champ d'action respectif. Les orateurs ont notamment mis l'accent sur les droits féminins en matière de sexualité et de procréation, la réduction de la

mortalité liée à la maternité, l'accès des femmes au crédit et à la formation, la promotion des qualités de chef des femmes et de leur participation aux processus de prise de décision et de formulation des politiques publiques, le renforcement de l'institutionnalité nécessaire à la protection des droits féminins, la promotion et le développement des femmes de zones rurales et la prise en compte des critères de sexospécificité dans les politiques agricoles, la réduction de l'écart entre les salaires, la participation active des femmes au sein des comités d'administration de l'aide alimentaire durant les opérations d'urgence et de reconstruction, l'atténuation de l'iniquité dans l'accès aux services de santé, la lutte contre la violence dans la famille, l'octroi de prêts permettant d'appuyer les programmes de participation des femmes.

Examen et adoption des accords de la Conférence (point 6 de l'ordre du jour)

66. La fonction de rapporteur a été assumée par la chef suppléante de la délégation du Mexique, Mme l'ambassadrice Aída González, Directrice générale des affaires internationales de la femme, du Secrétariat des relations extérieures. Elle a procédé à la lecture d'un résumé des travaux de la Conférence, lequel a été approuvé, et a signalé que le projet de rapport serait envoyé aux différentes délégations afin qu'elles formulent les observations pertinentes dans les délais réglementaires.

67. A la dernière séance plénière, la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes a adopté le Consensus de Lima (voir la section E de ce rapport) et trois résolutions (voir la section F de ce rapport).

Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

68. Aucune autre question n'a été abordée par les délégations.

E. ADOPTION DU CONSENSUS DE LIMA

69. La huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes a adopté le Consensus de Lima, dont le texte est consigné dans l'annexe 1 de ce rapport.²

F. RÉOLUTIONS

70. La huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes a également adopté les trois résolutions suivantes.

² Le gouvernement du Nicaragua a réaffirmé et actualisé les réserves qu'il formule depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) et à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (juin-juillet 1999).

RÉSOLUTION 1(VIII)**PARTICIPATION DES MEMBRES ASSOCIÉS DES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES EN QUALITÉ D'OBSERVATEURS À LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTITULÉE "LES FEMMES EN L'AN 2000: ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, DÉVELOPPEMENT ET PAIX POUR LE XXI^e SIÈCLE"**La huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Rappelant la résolution 574(XXVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes adoptée le 16 mai 1998, dans laquelle celle-ci demande aux pays membres de la Commission, par l'entremise de leurs représentants auprès de l'Assemblée générale, de mettre au point les mécanismes pertinents pour assurer la participation de membres associés aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, afin d'examiner et d'évaluer l'application des programmes d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement, de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, du Sommet mondial pour le développement social, et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi qu'à leur processus de préparation,

Ayant à l'esprit les accords adoptés à la vingt-huitième et à la vingt-neuvième réunions du Bureau de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes recommandant que la huitième Conférence régionale adopte une résolution demandant qu'un appui soit accordé aux membres associés de la Commission afin qu'ils puissent participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle" qui sera tenue au siège des Nations Unies en juin de l'an 2000,

1. Prend note avec satisfaction de la résolution 54/142 de l'Assemblée générale intitulée "Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle", dans laquelle elle demande que les membres associés des commissions économiques régionales participent à la session extraordinaire, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et au processus préparatoire de cette session, en la même qualité d'observateurs qu'ils avaient lors de leur participation à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

RÉSOLUTION 2(VIII)**PARTICIPATION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES À LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTITULÉE "LES FEMMES EN L'AN 2000: ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES, DÉVELOPPEMENT ET PAIX POUR LE XXI^e SIÈCLE"**

La huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Considérant l'apport capital des organisations non gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier les organisations de femmes, à la mise en oeuvre, au monitoring et à l'évaluation du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action régional 1995-2001,

Soulignant leur participation importante à la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Rappelant la résolution 54/142 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci convient de la participation des organisations non gouvernementales, autant celles qui ont un statut consultatif auprès du Conseil économique et social que celles qui ont participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, au processus préparatoire et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle",

Reconnaissant que le processus de négociation quant aux mécanismes de participation des organisations non gouvernementales au processus préparatoire et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle" est encore en cours,

1. Décide de recommander une participation plus vaste des organisations non gouvernementales concernées par l'application du Programme d'action de Beijing, au processus préparatoire et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée "Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle", y compris les organisations créées ou qui ont pris en charge le thème de la promotion à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

RÉSOLUTION 3(VIII)**ACTIVITÉS MENÉES PAR LA CEPALC SUR LE PLAN DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE EN VUE DE LA PRISE EN COMPTE DU CRITÈRE DE SEXOSPÉCIFICITÉ**La huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Ayant à l'esprit les conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social intitulées "Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les politiques et tous les programmes et organismes des Nations Unies" dans lesquelles les commissions régionales sont invitées à jouer un rôle de catalyseur dans l'échange des expériences et des meilleures pratiques et à promouvoir au niveau régional la coopération dans le domaine de l'égalité entre les sexes,

1. Demande à la CEPALC, dans la mesure des ressources disponibles pour la réalisation de recherches, de mettre sur pied une base de données homogène et périodiquement actualisée contenant une liste de tous les programmes et projets menés dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes par des organismes ou institutions du système des Nations Unies, qui permette leur diffusion et l'évaluation de leur incidence sur les femmes.

Annexe 1

CONSENSUS DE LIMA

Les pays participant à la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes,

Rappelant que six ans se sont écoulés depuis l'adoption du Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001, cinq ans depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing et trois ans depuis la réalisation de la septième Conférence régionale où ont été identifiés les obstacles et les domaines prioritaires d'action tels qu'ils figurent dans le Consensus de Santiago,

Considérant le Consensus de Port-of-Spain, adopté à la troisième Conférence ministérielle des Caraïbes sur les femmes, tenue en octobre 1999,

Rappelant son adhésion à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en tant que cadre juridique des engagements contractés lors de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que notre responsabilité première dans la mise en oeuvre et dans l'obligation de rendre compte de ces accords,

Conscients qu'il existe un consensus global quant à la pertinence et à la nécessité de remplir tous les engagements assumés aux réunions intergouvernementales régionales et mondiales, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993), la Conférence internationale sur la population et le développement (1994), le Sommet mondial pour le développement social (1995), la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995) et ses processus quinquennaux de révision, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (1996) et le Sommet mondial de l'alimentation (1996),

Reconnaissant que les gouvernements de la région ont consenti des efforts pour institutionnaliser la perspective sexospécifique dans les politiques publiques moyennant la création de mécanismes chargés de formuler des politiques d'équité et d'égalité,

Convaincus qu'il est nécessaire d'accélérer, d'approfondir et de consolider les progrès réalisés jusqu'à présent en faisant résolument face aux contraintes et aux obstacles suscités par la persistance de politiques et de pratiques culturelles qui, méconnaissant les critères de sexospécificité, accentuent les iniquités, en particulier celles fondées sur le sexe,

Notant avec inquiétude la persistance de la discrimination dans la jouissance des droits de la personne universels, indivisibles, inaliénables et interdépendants,

Considérant qu'il faut, à titre prioritaire, surmonter au plus tôt toutes les barrières qui font obstacle au développement durable de la personne, à l'éradication de la pauvreté, à la réalisation de la justice sociale, ainsi qu'à la présence paritaire des femmes dans la vie politique et à leur accès à la plénitude de la citoyenneté dans les pays de la région,

Reconnaissant qu'en dépit des progrès réels et évidents accomplis par les femmes et les fillettes de l'Amérique latine et des Caraïbes, la structure fondamentale des relations entre les sexes reste défavorable pour la plupart de celles-ci,

Notant avec préoccupation les profondes iniquités économiques et sociales ainsi que l'escalade de la culture de la violence, y compris la violence fondée sur le sexe que connaissent l'Amérique latine et les Caraïbes,

Constatant que la mondialisation économique, la libéralisation du commerce, les programmes d'ajustement structurel, la dette extérieure et les mouvements migratoires qui en résultent sont autant de facteurs ayant des effets spécifiques et souvent négatifs sur les vies et la condition des femmes, en particulier dans les régions relativement moins avancées et peuvent provoquer la désintégration au sein des familles, des communautés et des nations,

Notant avec préoccupation que les ressources affectées au développement et à l'application du Programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes sont insuffisantes,

Reconnaissant l'importance de contribuer à assurer une présence équitable et une bonne représentation des femmes dans les moyens de communication,

Reconnaissant l'apport important des ONG, en particulier des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, et notamment celles qui ont été créées à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, dans la mise en oeuvre, le monitoring et l'évaluation du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action régional ainsi que dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques publiques propres à favoriser l'équité et l'égalité entre les sexes,

Prenant note avec satisfaction des documents élaborés par le Secrétariat en vue de la huitième Conférence régionale, notamment le document "El desafío de la equidad de género y de los derechos humanos en los albores del siglo XXI", et reconnaissant qu'il reflète les vues partagées par les gouvernements de la région à l'issue de plusieurs évaluations et rapports souvent effectués avec la participation de la société civile,

Ayant examiné le thème "Equidad de género: base de una sociedad justa y equitativa" et en particulier deux domaines stratégiques du Programme d'action régional, à savoir 1) égalité entre les sexes et 2) droits de la personne, paix et violence,

Les pays participant à la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes s'engagent à:

- a) Renforcer la mise en oeuvre du Programme d'action régional, même au-delà de l'an 2001, ainsi que promouvoir l'application effective du Programme d'action de Beijing et participer effectivement au processus d'évaluation et de suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;
- b) Promouvoir l'application intégrale de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention interaméricaine pour la prévention, la répression et l'élimination de la violence contre les femmes en tant que cadre juridique de toutes les actions programmatiques de ces deux instruments et demander aux Etats parties de reconsidérer leurs réserves;

c) Demander instamment aux Etats de la région d'adhérer, de ratifier et d'appliquer le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;

d) Réorienter les politiques publiques de façon à ce que l'équité sociale et l'égalité entre les sexes soient au centre des préoccupations gouvernementales et, pour ce faire, baser systématiquement ces politiques sur des évaluations de leur impact respectif sur les hommes et sur les femmes permettant de veiller à leur application;

e) Mettre sur pied ou renforcer les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de la femme et de l'égalité des chances et les doter des ressources pertinentes, d'une personnalité juridique et d'une autonomie budgétaire, et leur apporter un soutien politique au plus haut niveau pour que, entre autres activités, ils encouragent la formulation et le monitoring de politiques fondées sur des critères sexospécifiques de façon transversale;

f) Encourager l'application de politiques socioéconomiques favorisant la croissance et le développement durable dans un contexte d'équité et d'égalité, de façon à combattre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté moyennant l'affectation, la redistribution et l'accroissement des ressources;

g) Souligner la nécessité d'appliquer une approche cohérente, coordonnée et participative entre tous les partenaires du développement afin de mettre en oeuvre des plans et des programmes nationaux d'éradication de la pauvreté qui tiennent pleinement compte des critères sexospécifiques;

h) Promouvoir l'adoption de mesures positives pour combattre tout effet négatif de la mondialisation et de la libéralisation du commerce et assurer un accès juste et équitable aux bénéfices et opportunités qui en découlent;

i) Orienter les politiques de l'Etat afin de corriger les inégalités et garantir les droits de la personne des femmes et des filles, en prêtant une attention particulière aux femmes rurales, autochtones, noires, handicapées, migrantes, déracinées ou déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en ciblant leur action sur l'élimination de l'écart existant entre l'égalité de fait et l'égalité de droit et en tenant compte du caractère pluriculturel, multiethnique et multilingue des pays de la région;

j) Consolider la démocratie dans la région moyennant l'adoption de politiques et de mesures propres à faciliter aux femmes l'exercice intégral de leurs droits de citoyenneté dans des conditions équitables ainsi que leur participation à la prise de décision dans tous les secteurs et à tous les niveaux, ayant à l'esprit que la démocratie est fondée sur la volonté des personnes exprimée librement pour déterminer leurs propres structures et organisations économiques, politiques et sociales;

k) Favoriser le renforcement et l'action des organisations et des réseaux de femmes au sein de la société civile afin qu'elles soient mieux à même d'exercer une influence dans la vie publique des pays dans la recherche de solutions aux problèmes de l'inégalité entre les sexes et de participer à la conception, à l'évaluation et au suivi des politiques publiques;

l) Appuyer la réalisation de plans et de programmes d'action visant à assurer aux filles et aux garçons l'accès à l'éducation ainsi qu'une couverture et une qualité adéquates de celle-ci, et à promouvoir l'élimination de toute forme de discrimination sexiste des processus et des contenus éducatifs et des stéréotypes qu'ils contribuent à reproduire;

m) Promouvoir un changement culturel dans toutes les couches de la société quant à la potentialisation du rôle de la femme et la recherche de l'équité et de l'égalité entre les sexes avec la participation active des hommes à ce processus;

n) Garantir la protection des droits de la personne des femmes, y compris les droits en matière sexuelle et de procréation, et de faire face aux violations de ces droits, en particulier à toutes les formes de violence fondée sur le sexe et à ses causes premières, y compris la perpétuation d'une culture de la violence;

o) Garantir à l'échelon national des soins préventifs et intégraux de santé pour les femmes et l'accès équitable à des services de santé de qualité à toutes les étapes de la vie considérant l'impact différent des processus de santé et de maladie chez les femmes et chez les hommes;

p) Formuler et mettre au point des programmes visant à protéger la santé et le droit de la femme en matière sexuelle et de procréation conformément aux dispositions adoptées au Caire par la Conférence internationale sur la population et le développement et à Beijing par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

q) Promouvoir l'adoption de mesures assurant aux femmes une meilleure qualité de vie dans toutes les étapes de leur vie, en particulier dans le troisième âge;

r) Prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des fillettes, et leurs causes premières;

s) Promouvoir et mobiliser, avec le soutien de la coopération internationale, les ressources nécessaires à la protection et à la prise en charge des femmes et des enfants victimes de conflits armés;

t) Promouvoir la paix conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies en tant que condition indispensable pour parvenir au développement social et économique dans un climat d'équité;

u) Elaborer des stratégies propres à favoriser l'octroi d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour les femmes, ainsi que des systèmes équitables de protection sociale;

v) Promouvoir la reconnaissance de la contribution sociale et économique du travail non rémunéré des femmes, principalement au foyer, et demander instamment aux gouvernements de les intégrer aux systèmes de sécurité sociale;

w) Mettre en oeuvre des mécanismes permettant l'accès équitable des femmes aux nouvelles technologies de la communication et de l'information et contribuant à lutter contre les stéréotypes de type sexiste existant dans les médias;

x) Développer le système de collecte et de traitement des données statistiques ventilées par sexe et adopter des indicateurs sexospécifiques pouvant faciliter le diagnostic de la situation des femmes et la mise en oeuvre des politiques publiques à l'échelon national et régional, ainsi qu'un meilleur suivi et une évaluation des accords régionaux et internationaux;

y) Demander aux organismes bilatéraux et multilatéraux de coopération internationale de renforcer les programmes d'assistance technique et financière, sur la base du respect mutuel, et

d'encourager l'échange de données d'expérience, compte tenu du fait que la coopération internationale est un moyen efficace de promouvoir l'égalité et l'équité ainsi que les droits de la personne;

Les pays participant à la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes décident:

1. De présenter le Consensus de Lima en tant que contribution régionale à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée "Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle";
2. De soumettre les accords adoptés par cette Conférence à la considération de la vingt-huitième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui sera tenue à Mexico, du 3 au 7 avril 2000.

Annexe 2

**LISTE DE PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES
LIST OF PARTICIPANTS**

**A. États membres de la Commission
Estados miembros de la Comisión
Member States of the Commission**

ANTIGUA-ET-BARBUDA/ANTIGUA Y BARBUDA/ANTIGUA AND BARBUDA

Représentant/Representante/Representative: Patricia Bird, Commission of Social Improvement, Ministry of Home Affairs, Labour and Social Improvement

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Sheila Roseau, Executive Director, Directorate of Gender Affairs

ARGENTINE/ARGENTINA

Représentant/Representante/Representative: Lila Subirán de Viana, Embajadora, Subsecretaría de Asuntos Globales

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Magdalena Von Beckh, Consejera-Directora, Dirección de la Mujer; Roque Bourdieu, Consejero, Embajada de Argentina en Perú; Noemí Aumedes, Directora General de la Mujer, Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires; María Luisa Storani

BARBADOS

Représentant/Representante/Representative: Patricia Hackett-Codrington, Project Officer at the Bureau of Women's Affairs

BELIZE/BELICE

Représentant/Representante/Representative: Adele Catzim, Resource Development Coordinator

BOLIVIE/BOLIVIA

Représentant/Representante/Representative: Jarmila Moravek de Cerruto, Viceministro de Género, Generacionales y Familia

Miembros de la delegación/Delegation members: Nelly Balda C., Responsable Gubernamental de Beijing +5; Marta Rivera M., Consultora, Beijing +5; Diana Urioste, Secretaria Ejecutiva, Coordinadora de la Mujer

BRÉSIL/BRASIL/BRAZIL

Représentant/Representante/Representative: Marilia Sardenberg Zelner Goncalves, representante del Ministerio de Relaciones Exteriores de Brasil en el período extraordinario de sesiones de la Asamblea General de las Naciones Unidas sobre Beijing +5

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Solange Bentes Jurema, Presidenta del Consejo Nacional de los Derechos de la Mujer; Joaquim Arnaldo de Paiva Oliveira, Consejero de la Embajada del Brasil en Lima; Sonia Onufer Correa, miembro del Comité Nacional sobre Beijing +5; Fátima Pacheco Jordão, miembro del Comité Nacional sobre Beijing +5; Angela María Caldeira Teixeira de Freitas, Coordinadora de Comunicación del Movimiento Articulación de Mujeres Brasileñas; Vanda María Menezes Barbosa, Representante del Movimiento Articulación de Mujeres Brasileñas

CANADA/CANADÁ

Représentant/Representante/Representative: Douglas Challbon, Consejero Político, Embajada de Canadá en Lima

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Jennifer Metayer, Policy Analyst; Hilda Nugent, Coordinadora de Programas, Embajada de Canadá en Perú; María Mercedes Barnechea, Coordinadora Fondo para la Igualdad de Género

CHILI/CHILE

Représentant/Representante/Representative: Josefina Bilbao, Ministra-Directora del Servicio Nacional de la Mujer (SERNAM)

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Teresa Rodríguez, Jefa, Departamento Relaciones Internacionales y Cooperación del SERNAM; Delia Delgatto, Jefa Departamento Sectores del SERNAM; María Soledad Gómez, Profesional del Departamento de Relaciones Internacionales del SERNAM; Loreto Leyton, Segunda Secretaria, Ministerio de Relaciones Exteriores, Misión de Chile ante las Naciones Unidas; Carola Muñoz, Tercera Secretaria, Ministerio de Relaciones Exteriores, Dirección de Política Multilateral; Paulina Weber, Movimiento Pro Emancipación de la Mujer Chilena; Marta Fajardo, Asociación de Mujeres Rurales e Indígenas; Pamela Caro, Centro de Estudios para el Desarrollo de la Mujer; Luz Francisca Rodríguez, Asociación Nacional Mujeres Rurales e Indígenas

COLOMBIE/COLOMBIA

Représentant/Representante/Representative: Miriam Teresa Castillo, Profesional Especializado de la Dirección de Organismos Multilaterales, Ministerio de Relaciones Exteriores

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Marcela Rodríguez Pino, Asesora de Gerencia, Red de Solidaridad

COSTA RICA

Représentant/Representante/Representative: Gloria Valerín, Ministra de la Condición de la Mujer y Presidenta Ejecutiva del Instituto Nacional de las Mujeres

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Marielos Cubillo, Integrante de la Directiva del Instituto Nacional de las Mujeres; Isabel Torres, Coordinadora de Relaciones Internacionales, Instituto Nacional de las Mujeres; Ileana Bustamante, Jefa del Despacho de la Ministra de la Condición de la Mujer, Instituto Nacional de las Mujeres; María Suárez Toro, Coordinadora del Foro de Mujeres Beijing +5 y Asesora de la Delegación

CUBA

Représentant/Representante/Representative: Magalys Arocha Domínguez, Secretaria de Relaciones Exteriores, Federación de Mujeres Cubanas

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Mayda Alvarez Suárez, Directora del Centro de Estudios de la Mujer; Ana Milagros Martínez Rielo, Funcionaria de Relaciones Exteriores de la Federación de Mujeres Cubanas; Edith Felipe Duyós, Especialista en Cooperación; María del Carmen Herrera Caseiro, Funcionaria del Ministerio de Relaciones Exteriores; Dora Carcaño Araujo, Coordinadora, Federación Democrática Internacional de Mujeres; Alicia González, Federación de Mujeres Cubanas

EQUATEUR/ECUADOR

Représentant/Representante/Representative: Lola Villaquirán de Espinosa, Directora del Consejo Nacional de Mujeres del Ecuador

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Oscar García, Segundo Secretario de la Embajada del Ecuador en Lima; Rosario Utreras, Concejal Metropolitana de Quito; Martha Ordóñez, Directora Técnica del Consejo Nacional de las Mujeres; María Pilar Vela, Miembro del Directorio del Consejo Nacional de las Mujeres; Anunziatta Valdez, Presidenta Comisión Mujer del Congreso Nacional; Margarita Carranco, Dirigenta Nacional de la Coordinadora Política de Mujeres Ecuatorianas; Mónica Martínez, funcionaria de la Delegación del Ecuador ante las Naciones Unidas en Nueva York

EL SALVADOR

Représentant/Representante/Representative: Jenny Flores de Coto, Directora Ejecutiva, Instituto Salvadoreño para el Desarrollo de la Mujer

ESPAGNE/ESPAÑA/SPAIN

Représentant/Representante/Representative: Victoria Galvani Foresi, Directora de la Unidad de Género de la Agencia Española de Cooperación Internacional

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Rosario del Bosque, Encargada de Género de la Agencia Española de Cooperación Internacional

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE/ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA/UNITED STATES OF AMERICA

Représentant/Representante/Representative: Betty King, United States Ambassador to the Economic and Social Council of the United Nations

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Sharon Kotok, Officer in Charge of International Women's Programs; Lidia Soto-Harmon, Deputy Director, President Interagency Council of Women, Department of State; Violeta Bermúdez, Coordinadora Derechos Humanos, Agencia de los Estados Unidos para el Desarrollo Internacional

FRANCE/FRANCIA

Représentant/Representante/Representative: Sophie Aubert, Consejera, Embajada de Francia en Perú

GUATEMALA

Représentant/Representante/Representative: Zenaida Escobedo, Directora Ejecutiva de la Oficina Nacional de la Mujer

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Juana Catinac de Coyoy, Defensora de la Mujer Indígena; Ninoska Medina, Agregada Cultural, Embajada de Guatemala en Perú; Georgina Navarro, Directora del Proyecto Mujer y Reformas Jurídicas de la Oficina Nacional de la Mujer; Herlyn Pinto, Directora de Asuntos Internacionales del Ministerio del Trabajo y Previsión Social; Miriam Alvarado, Presidenta de la Junta Directiva de la Oficina Nacional de la Mujer; Marisol Chávez, Coordinadora General del Foro Nacional de la Mujer

GUYANA

Représentant/Representante/Representative: Hazel Halley-Burnett, Administrator, Women's Bureau

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Frederick Cox, Executive Director, Guyana Responsible Parenthood Association

HAÏTI/HAITÍ/HAITI

Représentant/Representante/Representative: Eudes St.Preux, Director General, Ministry of Women Condition

HONDURAS

Représentant/Representante/Representative: María Martha Díaz Velásquez, Ministra Presidenta, Instituto Nacional de la Mujer

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: María Mercedes Hernández de Solórzano, Viceministra del Instituto Nacional Agrario y Mujer de la Junta Directiva del Instituto de la Mujer; Rina M. De Villeda Bermúdez, Embajadora, Comisión Interamericana de Mujeres; Lolis María Salas, Técnica del Instituto Nacional de la Mujer; María Marta Fernández, Asesora; María Antonia Martínez; Blanca Dole; Nora Miselem Rivera, Coordinadora, Miembro del Colectivo contra la Violencia; Leyda Flores Aguilar

ITALIE/ITALIA/ITALY

Représentant/Representante/Representative: Nicola Lener, Primer Secretario, Embajada de Italia en Lima

Miembro de la delegación/Delegation members: Gabriela Tineo, Asistente de Cooperación, Embajada de Italia en Perú

JAMAÏQUE/JAMAICA

Représentant/Representante/Representative: Faith Webster, Policy Analyst, Bureau of Women's Affairs

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Mary Clarke, Gender Focal Point; Patsy Herma Mair, President, Woman Inc.

MEXIQUE/MÉXICO/MEXICO

Représentant/Representante/Representative: Guadalupe Gómez Maganda, Coordinadora General de la Comisión Nacional de la Mujer; Aída González, Directora General de Asuntos Internacionales de la Mujer, Secretaría de Relaciones Exteriores

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation Members: María Elena Chapa, Presidenta del Consejo Consultivo del Programa Nacional de la Mujer; María Guadalupe López Bretón, Senadora de la República; María Elena Alvarez de Vicencio, Senadora de la República; Carolina O'Farrill, Diputada Federal; María Victoria Peñaloza Izuraga, Diputada Federal; Patricia Espinosa, Diputada Federal; G.Xochitl Reyes Castro, Diputada Federal; Blancanieve Calleja Hernández, Asesora; María Elena Fernández Zebadúa, Asesora; María Cristina Sangri, Asesora; Cecilia Loría Saviñón, Integrante del Consejo Consultivo de la Comisión Nacional de la Mujer; Sara Cruz Iturribarría, Directora General, Instituto Colimense de la Mujer; Elía del Carmen Sosa Nishizaki, Directora en la Coordinación de Asuntos Internacionales de la Mujer, Secretaría de Relaciones Exteriores; Sandra Samaniego Breach, Directora General de Seguimiento y Asuntos Internacionales del Programa Nacional de la Mujer, Comisión Nacional de la Mujer; Patricia Olamendi, Contraloría Social del Programa Nacional de la Mujer; María de las Nieves García, Contralora Social, Comisión Nacional de la Mujer; Maricela Cienfuegos Rivera, Directora del Programa de la Mujer; Laura Lozano Fuentes, Director del Instituto de la Mujer Guanajuatense; Elizabeth Muñoz Vásquez, Asesora; Cecilia Romero, Miembro del Consejo Consultivo del Programa Nacional de Integración de la Mujer al Desarrollo

NICARAGUA

Représentant/Representante/Representative: María Cuadra, Secretaria General, Ministerio de la Familia

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Elida Solórzano, Directora General, Fortalecimiento y Desarrollo Familiar

PAYS-BAS/PAÍSES BAJOS/NETHERLANDS

Représentant/Representante/Representative: Robert Nijhof, Consejero de la Embajada Real de los Países Bajos en Lima

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Gina Gálvez Trelles, Coordinadora del Programa Género y Salud, Embajada Real de los Países Bajos en Lima

PANAMA/PANAMÁ

Représentant/Representante/Representative: Alba Tejada de Rolla, Ministra de la Juventud, la Mujer, la Niñez y la Familia

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Elía L. de Tulipano, Directora Nacional de la Mujer; Cecilia Moreno, Directora, Centro de la Mujer; Briseida Barrantes, Jefa del Departamento de Investigación de la Condición Social de la Mujer; Tania Rodríguez González, Encargada de Proyecto con Jóvenes

PARAGUAY

Représentant/Representante/Representative: Cristina Muñoz, Ministra de la Secretaría de la Mujer

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Beatriz Nogués de León, Encargada de Negocios a.i. de la Embajada del Paraguay en Perú; Lilianne Lebrón-Wenger, Directora General de Política Multilateral del Ministerio de Relaciones Exteriores; Sonia Brucke, Directora de Planificación de la Secretaría de la Mujer; Ana Medina Zorrilla, Secretaria General de la Mujer; Mirtha Rivarola, Representante de la Coordinación de Mujeres del Paraguay; Arnaldo Salazar, Primer Secretario, Embajada del Paraguay

PÉROU/PERÚ/PERU

Représentant/Representante/Representative: Luisa María Cuculiza Torre, Ministra de Promoción de la Mujer y el Desarrollo Humano

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Aurora Torrejón de Chíncha, Presidente de la Comisión de la Mujer, Congreso de la República; Luz Salgado, Presidenta de la Comisión de Salud, Congreso de la República; María Jesús Espinoza, Presidenta de la Comisión de Descentralización, Congreso de la República; Martha Chávez, Presidenta de la Comisión de Defensa Nacional, Orden Interno, Congreso de la República; Lourdes Flores Nano, Congresista de la República; William Toro Cabrera, Viceministro del Ministerio de Promoción de la Mujer y el Desarrollo Humano; Miriam Schenone, Presidencia del Consejo de Ministros; Beatriz Boza, Presidenta de la Comisión de Promoción del Perú; Delia Vergara, Alcaldesa de la Municipalidad de Chaclacayo; Rocío Villanueva, Defensora Especializada de la Mujer; Nancy Tolentino, Gerenta de Promoción de la Mujer; Carmen Amelia Ríos de Coloma, Directora de Programa Integral, Ministerio de Educación; Fabiola Luna Andrade, Coordinadora del Programa Mujer, Salud y Desarrollo, Ministerio de Salud; Ana Reátegui Napurí, Secretaria General, Ministerio de Justicia; María Rostorowsky, historiadora de la Universidad Peruana; Ana Peña, Primera Secretaría de Asuntos Sociales, Ministerio de Relaciones Exteriores; Susana Galdós, Manuela Ramos; Vilma Ortega, Federación de Clubes de Madres Ayacucho; Teresita López Antazu, Secretaría de las Mujeres Indígenas; Toribia Pilco, Presidenta de la Asociación de Mujeres

Aymaras de Yunguyo; Hires Rocha Salazar, Coordinadora Metropolitana de los Comités de Vaso de Leche

PORTUGAL

Représentant/Representante/Representative: Alexandre Almeida Fernandes, Embajador de Portugal en Perú

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Karine Gamarra, Embajada de Portugal en Perú

ROYAUME-UNI/REINO UNIDO/UNITED KINGDOM

Représentant/Representante/Representative: John Patrick Girdlestone, Ministro Consejero de la Embajada del Reino Unido en Perú

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/REPÚBLICA CHECA/CZECH REPUBLIC

Représentant/Representante/Representative: Jan Kopecký, Embajador de la República Checa en el Perú

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/REPÚBLICA DOMINICANA/DOMINICAN REPUBLIC

Représentant/Representante/Representative: Gladys Gutiérrez, Ministra de la Mujer

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Ola Torres de Santana, Diputada; Guadalupe Bisoño Arnaud, Diputada; Miriam Abreu, Diputada; W. Ramona García Pérez, Diputada; Argentina Martínez, Encargada de Protocolo de la Cámara de Diputados; Marilyn Recio, Ministro Consejero, Embajada de República Dominicana en Perú; Sergia Galván, Encargada de Relaciones Internacionales de la Secretaría de la Mujer; Jeannette Tineo, Coordinadora de las ONG del área de la mujer; Bethania Betances, Coordinadora de las ONG del área de la mujer; Magaly Pineda

SAINT VINCENT-ET-LES-GRENADINES/SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS/SAINT VINCENT AND THE GRENADINES

Représentant/Representante/Representative: Godfried Pompey, Senior Assistant Secretary, Ministry of Education

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Jeanie Ollivierre, Director Women's Affairs

SURINAME

Représentant/Representante/Representative: Sonny Kertoidjojo, Minister of Home Affairs

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Bernardette Cederboom, Coordinator of National Gender Bureau; Tania Taitt-Codrington, Health Worker

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD Y TABAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Représentant/Representante/Representative: Aileen Clarke, Gender Affairs, Ministry of Culture and Gender Affairs

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Dona da Costa Martínez, Executive Director, Family Planning Association of Trinidad and Tobago

URUGUAY

Représentant/Representante/Representative: Alba E. Osoros de Lanza, Directora, Instituto de la Mujer y la Familia

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Brenda Peicino, Ministro Consejero, Embajada del Uruguay en Perú; Gustavo Somma, Subdirector de Asuntos Multilaterales Ministerio de Relaciones Exteriores; Pablo Scheiner, Segundo Secretario, Embajada del Uruguay en Perú; Beatriz Etchechury Mazza, Ingeniero Agrónomo, Instituto Nacional de la Familia y de la Mujer; Ana María Solari, Directora, Programa Salud Reproductiva; Cristina Grela, Comisión Nacional de Seguimiento

VENEZUELA

Représentant/Representante/Representative: María León

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Moni Pizani, Coordinadora Comisión Mujer y Relaciones Internacionales; María del Rosario Rojas Sarai, Consejero, Embajada de Venezuela en Perú; Nora Castañeda, Consejo Directivo del Consejo Nacional de la Mujer; Adicea Castillo, Juntas por Venezuela

**B. Membres associés
Miembros asociados
Associate Members**

ANGUILLA/ANGUILA/ANGUILLA

Représentant/Representante/Representative: Lana Connor Hoyoung, Permanent Secretary/Coordinator for Women Affairs

ANTILLES NÉERLANDAISES/ANTILLAS NEERLANDESAS/NETHERLANDS ANTILLES

Représentant/Representante/Representative: Vivienne DaFlaar de Leander, Directora Interina, Departamento de Bienestar, Asuntos Familiares y Humanitarios

**C. États membres des Nations Unies qui ne sont pas membres de la
Commission et y participent à titre consultatif
Estados miembros de las Naciones Unidas que no lo son de la
Comisión y participan con carácter consultivo
Member States of the United Nations not members of the
Commission and participating in a consultative capacity**

ALLEMAGNE/ALEMANIA/GERMANY

Représentant/Representante/Representative: Ingolf Dietrich, Primer Secretario, Embajada de Alemania en Perú

JAPON/JAPÓN/JAPAN

Représentant/Representante/Representative: Luis Pacheco, Asesor, Agencia de Cooperación Internacional del Japón

POLOGNE/POLONIA/POLAND

Représentant/Representante/Representative: Margarita Galinska-Tomaszewska, Consejera de la Embajada de Polonia en Perú

RUSSIE/RUSIA/RUSSIA

Représentant/Representante/Representative: Petr Polshikov, Consejero Político de la Embajada de Rusia en Perú

SUÈDE/SUECIA/SWEDEN

Représentant/Representante/Representative: Asa Westermark, Latin American Programme Officer, Swedish International Development Agency

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Helena Reutersward, First Secretary of the Swedish Embassy, Cooperation Section in La Paz

D. États membres des Nations Unies et autres entités y participant à titre consultatif
Estados que no son miembros de las Naciones Unidas y otras entidades que participan con carácter consultivo
States not members of the United Nations and other entities participating in a consultative capacity

SAINT-SIÈGE/SANTA SEDE/HOLY SEE

Représentant/Representante/Representative: Monseñor Rino Passigato, Nuncio Apostólico en Perú

Membres de la délégation/Miembros de la delegación/Delegation members: Arturo Salazar Larraín, Parlamentario; Maíta García, Doctora; Blanca Neyra, Doctora; Laura Vargas; Experta en Derechos Humanos de la Conferencia Episcopal

ORDRE SOUVERAIN ET MILITAIRE DE MALTE/ORDEN SOBERANA MILITAR DE MALTA/SOVEREIGN MILITARY ORDER OF MALTA

Représentant/Representante/Representative: José de Piérola Balta, Encargado de Negocios a.i.

E. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Secretaría de la Organización de las Naciones Unidas
United Nations Secretariat

División para el Adelanto de la Mujer/Division for the Advancement of Women

Abigail Loregnard-Kasmally, Associate Information Officer

F. Organisations rattachées à l'Organisation des Nations Unies
Organismos de las Naciones Unidas
United Nations Bodies

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)/Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR)/Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)

Andrés Ramírez, Asesor Regional en Igualdad de Género

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)/Fondo de Población de las Naciones Unidas (FNUAP)/United Nations Population Fund (UNFPA)

Marisela Padrón-Quero, Director, Latin America and the Caribbean Division
 Rogelio Fernández-Castilla, UNFPA Representative, Perú
 Beryll Chevannes, Special Delegate, UNFPA Caribbean
 Jacqueline Eckhardt, Oficial de Programas

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)/Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF)/United Nations Children's Fund (UNICEF)

Gladys Acosta Vargas, Regional Advisor for Women and Gender Equity for Latin America and the Caribbean

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)/Fondo de Desarrollo de las Naciones Unidas para la Mujer (UNIFEM)/United Nations Development Fund for Women (UNIFEM)

Flavia Pansieri, Deputy Director
Liliana De Pauli, Chief, Latin America and the Caribbean Section
María José Alcalá, Programme Specialist, Latin America and the Caribbean
Joycelin Massiah, Regional Programme Director, Caribbean
Guadalupe Espinosa, Regional Programme Director, Mexico and Central America
Branca Moreira Alves, Regional Programme Director, Southern Cone
Mónica Muñoz, Regional Programme Director, Andean Region
Maddalena Pezzotti, Gender Advisor for Central America
Belkys Mones, Gender, Population and Development Adviser, UNFPA Country Support Team, Mexico
Mónica Martínez, Vicepresidenta Comité Preparatorio 'Beijing +5'
Roxana Carrillo, Asesora en Derechos Humanos
Gilda Pacheco
Sandra Edwards, Oficial de Programa
Aileen Allen, Oficial de Programa
Nicol Zarb, Especialista de Comunicaciones

Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida/Programa Conjunto de las Naciones Unidas sobre el VIH/SIDA (ONUSIDA)/United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS)

Adriana Gómez, Asesora Regional para el Área Andina

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo (PNUD)/United Nations Development Programme (UNDP)

Kim Bolduc, Resident Representative in Peru
Magdalena Moyano, Representante Adjunto en Venezuela
César Guedes, Oficial de Programas
Carmen Salmón, Oficial de Programas
María José Moreno, Oficial de Programas

**G. Institutions spécialisées
Organismos especializados
Specialized Agencies**

Centre des Nations Unies pour les établissements humains/Centro de las Naciones Unidas para los Asentamientos Humanos (HABITAT)/United Nations Centre for Human Settlements

Patricia Palacios, Asesora en Equidad de Género

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación/Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)

Marcella Ballara, Oficial Regional Mujeres en Desarrollo

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura/United Nations Education, Scientific and Cultural Organization

Gloria Cuartas Montoya, Consejera para Asuntos de la Mujer en América Latina y el Caribe
Patricia Uribe, Representante en Perú

Organisation internationale du travail (OIT)/Organización Internacional del Trabajo (OIT)/International Labour Office (ILO)

Alejandro Bonilla, Director Regional Adjunto
Laís Abramo, Especialista Regional en Género para América Latina
Amalia Oroza de Cuba, Asistente Principal Programación, Punto Focal en Cuestiones de Género
Elena Saura, Consultora en Trabajo Infantil
Philippe Vanhuynegem, Experto Asociado del Programa STEP

Organisation mondiale de la santé – Organisation panaméricaine de la santé (OMS-OPS)/Organización Mundial de la Salud – Organización Panamericana de la Salud (OMS-OPS)/World Health Organization – Pan American Health Organization (WHO-PAHO)

María Edith Baca, Coordinadora Programa, Mujer, Salud y Desarrollo
Marijke Velzeboer-Salcedo, Coordinadora Programa Mujer, Salud y Desarrollo
Elsa Gómez Gómez, Asesora Regional

Programme alimentaire mondial/Programa Mundial de Alimentos/World Food Programme (WFP)

James Conway, Regional Manager for the South American Cluster
Lucía Echeopar, Senior Programme Adviser, South American Cluster
Teresita Mosquera, Regional Programme Coordinator
Marlen Llanes, Programme Coordinator
Jeannie Samuel, Junior Programme Officer

**H. Autres organisations intergouvernementales
Otras organizaciones intergubernamentales
Other Intergovernmental Organizations**

Banque inter-américaine de développement (BID)/Banco Interamericano de Desarrollo (BID)/Inter-American Development Bank (IDB)

Ana María Rodríguez Ortiz, Asesor, Vicepresidencia Ejecutiva
Gabriela Vega, Especialista en Desarrollo Social
Belinda Fonseca de Galindez, Education Specialist
Odette Zamalloa, Especialista

Commission européenne/Comisión Europea/European Commission

Angela Mentzeen, Experta en Género y Desarrollo
Margarita Migallón Corella, Agregada de Cooperación

Commission interaméricaine des femmes/Comisión Interamericana de Mujeres/Inter-American Commission of Women

Carmen Lomellin, Secretaria Ejecutiva

Communauté des Caraïbes/Comunidad del Caribe/Caribbean Community Secretariat

Gemma Tang Nain, Deputy Programme Manager, Caribbean Community Development and Women's Affairs
Andaiye, Consultant, Women, Gender and Development
Barbara Bailey, Regional Coordinator, Center for Gender and Development Studies

Conseil latino-américain de sciences sociales/Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales (CLACSO)/Latin American Social Sciences Council

Narda Henríquez

Institut indianiste interaméricain/Instituto Indigenista Interamericano/Inter-American Indian Institute

Mónica Alemán, Coordinadora
Bernardine Dixon

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture/Instituto Interamericano de Cooperación para la Agricultura (IICA)/Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture

Carlos E. Aquino, Director General
Clara Solís Araya, Directora de Desarrollo Sostenible y Asesora del Director General
Carlos Gustavo Cano, Director del Centro Regional Andino
Martín Ramírez Blanco, Representante del IICA en Perú
Ana Isabel García Quesada, Especialista Mujer/Género

Institut interaméricain des droits de l'homme/Instituto Interamericano de Derechos Humanos (IIDH)/Inter-American Institute of Human Rights

Gilda Pacheco, Coordinadora, Programa Derechos Humanos de las Mujeres

Organisation des Etats américains (OEA)/Organización de los Estados Americanos (OEA)/Organization of American States (OAS)

Patricio Chellew, Director de la Oficina de OEA en Perú

Organisation internationale pour les migrations (OIM)/Organización Internacional para las Migraciones (OIM)/International Organization for Migration (IOM)

Augusto Mariátegui, Regional Representative, Lima
Manfred Ritter, Oficial Regional de Programas

Union européenne/Unión Europea/European Union

Rafael Dochao, Encargado de Negocios a.i.

**I. Organisations non gouvernementales auxquelles le Conseil
économique et social reconnaît le statut consultatif
Organizaciones no gubernamentales reconocidas como entidades
Consultivas por el Consejo Económico y Social
Non-Governmental Organizations recognized by the Economic
and Social Council as having consultative status**

A titre consultatif général/Carácter consultivo general/General consultative status

Asociación Internacional Soroptimista

Silvia Fernández Gandarillas

Confederación Internacional de Organizaciones Sindicales Libres (CIOSL/ORIT)

Betty Cortez, Representante

Unión Internacional de Gobiernos Locales (IULA)

Patricia Palacios, Asesora en Equidad de Género

A titre consultatif spécial/Carácter consultivo especial/Special consultative status

Aldeas Infantiles SOS

Mercedes Medina

Agencia Latinoamericana de Información (ALAI)

Irene León, Directora

Alianza Mundial de Asociaciones Cristianas de Jóvenes (ACJ)

Rocío Solís, Presidenta Comité Derechos Humanos, Justicia y Paz
Solana María Quesada Artesaghi

Asociación Latinoamericana de Instituciones Financieras para el Desarrollo (ALIDE)

Carolina Antezano Inga, Jefe de la División de Estudios Económicos

Asociación Mundial de las Guías Scouts

María Monzarz, Vicepresidente del Comité Hemisferio Occidental
Micaela Pesantes, Guiadora

Centro de Investigación Social, Formación y Estudios de la Mujer (CISFEM)

Virginia Olivo de Celli, Presidenta

Centro de la Mujer Peruana Flora Tristán

Cecilia Olea Mauleón, Presidenta del Directorio

Center for Reproductive Law and Policy

Katherine Hall Martínez, Deputy Director
Luisa Cabal, Staff Attorney

Comisión Andina de Juristas (CAJ)

Cecilia Anicama, Responsable del Area de Género

Comité Internacional de la Cruz Roja

Anne-Sylvie Jacquet

Comité Latinoamericano para la Defensa de los Derechos de la Mujer (CLADEM)

Susana Chiarotti, Coordinadora Regional, CLADEM
Gina Yáñez, CLADEM Perú

Consejo Internacional B'nai B'rith

Halina Wolloh
Yolanda Bal

Consejo Internacional de Mujeres

Graciela Pulgar Vidal de Huamán

Consejo Internacional para la Educación de Adultos

Alejandra Domínguez

Family Health International

René Pereira Morató, Representante en Bolivia

Fundación Friedrich Ebert Perú

Raúl Tecco, Asesor

Global Alliance for Women's Health (GAWH)

Erin Porter
Meghan Bodkin
Giovanna Cavaliere

Grupo Jurídico Internacional de Derechos Humanos

Olga Rivas
Ligia Siezar

Internacional de la Educación

Carola Abrales, Confederación de Trabajadores de la Educación de Argentina
Hilda Jara, Sindicato Unitario de Trabajadores de la Educación del Perú

Internacional de Servicios Públicos

Magaly Brito
Genilda Sueli Bernardes Teixeira

International Projects Assistance Service (IPAS)

Marta María Blandón, Asesora Regional
Víctor Huapaya, Asesor Técnico Regional

International Women's Health Coalition

Astrid Bant Haver, Oficial de Programas América Latina

MADRE

Marie Frantz Joachim
Olga Benoit

Maryknoll Fathers and Brothers

Bernardo Byrne

Maryknoll Sisters of St. Dominic Inc.

Pauline Albright
Mercedes Román

Movimiento Mundial de las Madres

Paulina Johnson Valenzuela

Mujeres por un Desarrollo Alternativo

Ximena Machicao

Organización Mundial del Movimiento Scout

Angela Sebastiani Pellegrini, Vicepresidenta, Scouts Perú

Red de Educación Popular entre Mujeres (REPEM)

Celita Eccher

Richmond Fellowship International

Hugo Córdova, Representante Regional para América Latina

Servicio Femenino Internacional de Información y de Comunicación

Ana María Portugal, Coordinadora del Programa de Comunicaciones y Publicaciones
Isabel Duque, Coordinadora del Programa de No Violencia en contra de la Mujer

Sur la liste/Lista/Roster

Women's Environment and Development Organization

Rosa Guadalupe Lizarde, Networking Coordinator

J. Autres organisations non gouvernementales
Otras organizaciones no gubernamentales
Other non-governmental organizations

Articulación de Mujeres Brasileñas

Guacira César de Oliveira

Asociación del Caribe para la Investigación y la Acción Femeninas

Denise Cheryl Noel-DeBique

Asociación Internacional de Lesbianas y Gays (ILGA)

Gloria Careaga Pérez, Coordinadora

Casa de Refugio Mujer Tierra Viva

Maritza Josefina Gervacio Padilla

Católicas por el Derecho a Decidir

Marta Alanís

Centro

María Amelia Fort, Coordinadora General

Centro AMAR

Vilma Hernández Quispe

Centro para el Liderazgo Global de las Mujeres

Charlotte Bunch, Directora Ejecutiva del Centro

Coalición Política de Mujeres Andinas

Socorro Corrales Carvajal

Congregación Hijas de María Auxiliadora

Carmenza González, Programa a Favor de la Mujer

Coordinadora Metropolitana de los Comités “Vaso de Leche”

Ahura Hires Rocha Salazar, Presidenta Metropolitana

Cotidiano Mujer

Lilian Celiberti

Equipo de Articulación Regional

Laura Frade Rubio
Nora Castañeda
Lucy Garrido
Gina Vargas
Myra Pasos
María Gonzáles
Shuma Shumacher
Epsy Campbell
María Arcelia Gonzáles
Angela Acevedo

Grupo Impulsor Nacional Mujeres por la Igualdad Real

Ana Vásquez, Coordinadora Nacional

INIM

Carmela Aspillaga, Vice Presidenta

Liga Internacional de Mujeres ProPaz y Libertad

Miryam Luz Quispe Cubillo
Blanca Merino Vásquez

Movimiento Manuela Ramos

Victoria Villanueva Chávez, Coordinadora General

National Action Committee on the State of Women (NAC)

Lea Nicholas-Mackenzie, Political Advisor to the National Chief

Organismo para el Desarrollo de los Pueblos del Caribe (CARIWA)

Dianne Hylock

Organización Departamental de Mujeres y Niños Desprotegidos

Lourdes Esther Huanca Atencio, Presidenta

Programa Feminista Centroamericano “La Corriente”

Carmen Lucía Pellecer

Red ADA

Elizabeth Salguero, Directora

Red Continental de Mujeres Indígenas

Elizabeth Enríquez

REDESS - Jóvenes

María Raguz

Red de Jóvenes por los Derechos Sexuales y Reproductivos

Lydia Alpízar

Red de Mujeres Afrocaribeñas y Afrolatinoamericanas

Matilde Lindo

Red de Salud de las Mujeres Latinoamericanas y del Caribe (RSMLAC)

María Isabel Matamala Vivaldi, Coordinadora Adjunta

Red Feminista Latinoamericana y del Caribe contra la Violencia Doméstica y Sexual

Mabel Simois Sandes

Red Mujer y Hábitat

Ana Falú, Coordinadora

Red Mujer y Medio Ambiente

Friné López Martínez

Red Nacional de Casas Refugio

Rosa Dueñas Morales

Red Nacional de Promoción de la Mujer

Ana Tallada, Presidenta de la Red Nacional

SEDA

Josette Doran, Gender Specialist

UDAMPE

Juliana Edith Reymer Rodríguez, Coordinadora Nacional Sector Informal

Unión Popular de Mujeres Peruanas

Eloísa Arroyo Galarza, Secretaria de Relaciones Exteriores

**K. Femmes universitaires
Mujeres Académicas
Academic Women**

Eva Blay (Brésil)
Regina Festa (Brésil)
Vicky Guzmán (Chili)
Eudine Barriteau (Jamaïque)

**L. Panelistas
Panel Equidad de Género y Derechos Humanos,
Paz y Violencia**

Amelia Valcárcel
Jeanine Anderson
Piedad Córdoba
Maxine Molyneux

**M. Invitados Especiales
Special invitees**

ÎLES CAÏMAN/ISLAS CAIMÁN/CAYMAN ISLANDS

Carson Ebanks, Permanent Secretary, Ministry of Community Affairs, Sports, Women, Youth and Culture
Marilyn Conolly, Assistant Secretary, Gender Issues
Beverly Banks, Representative of Cayman Islands Business Professional Women's Club

ÎLES TURQUES-ET-CAÏQUES/ISLAS TURCAS Y CAICOS/TURKS AND CAICOS ISLANDS

Rita Gardiner, Coordinator, Women's Desk, Ministry of Education, Health, Youth, Sports and Women's Affairs

**N. Secrétariat
Secretaría
Secretariat**

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)/Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL)/Economic Commission for Latin America and the Caribbean (ECLAC)

José Antonio Ocampo, Secretario Ejecutivo
Reynaldo Bajraj, Secretario Ejecutivo Adjunto
Ernesto Ottone, Secretario de la Comisión
Sonia Montaña, Jefa, Unidad Mujer y Desarrollo
Adriana Valdés, Directora, División de Documentos y Publicaciones
María Nieves Rico, Oficial de Asuntos Sociales de la Unidad Mujer y Desarrollo
Laura López, Jefa, Servicios de Información
Lieve Daeren, Experta en Género y Desarrollo de la Unidad Mujer y Desarrollo
Diane Alméras, Oficial de Asuntos Sociales Asociada de la Unidad Mujer y Desarrollo
Gerardo Mendoza, Oficial de Programas
Luis Fidel Yáñez, Asesor Legal

Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes/Sede Subregional de la CEPAL para el Caribe/ECLAC subregional Headquarters for the Caribbean

Roberta Clarke, Social Affairs Officer

Bureau sous-régional de la CEPALC à Mexico/Sede Subregional de la CEPAL en México/ECLAC subregional headquarters in Mexico

Pilar Vidal

Annexe 3

LISTE GÉNÉRALE DES DOCUMENTS

LC/L.1283(CRM.8/1)	-	Ordre du jour provisoire
	-	
LC/L.1294(CRM.8/2)	-	Annotations de l'ordre du jour provisoire et organisation de la huitième Conférence régionale
	-	
LC/L.1295(CRM.8/3)	-	El desafío de la equidad de género y los derechos humanos en los albores del siglo XXI
	-	
LC/L.1308(CRM.8/4)	-	Documentos presentados a la octava Conferencia Regional sobre la Mujer de América Latina y el Caribe
	-	
LC/L.1261(CRM.8/5)	-	Actividades de la Secretaría de la CEPAL relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe (1 de septiembre de 1997 al 30 de agosto de 1999)
	-	
LC/L.1261(CRM.8/5)/Add.1	-	Actividades en la subregión del Caribe relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe en el período comprendido entre septiembre de 1997 y diciembre de 1999

THE GREAT AMERICAN DOCUMENTS

THE CONSTITUTION

Article I, Section 1, Clause 1

All legislative Powers herein granted shall be vested in a Congress of the United States, which shall consist of a Senate and House of Representatives.

Section 1. All legislative Powers herein granted shall be vested in a Congress of the United States, which shall consist of a Senate and House of Representatives.

Section 2. The House of Representatives shall be composed of Members chosen every second Year by the People of the several States, and the Electors in each State shall have the Qualifications requisite for Electors of the most numerous Branch of the State Legislature.

Section 3. The Senate of the United States shall be composed of two Senators from each State, chosen by the Legislature thereof, for a Term of six Years; and each Senator shall have the Qualifications requisite for Senators of the most numerous Branch of the State Legislature.

Section 4. The Times, Places and Manner of holding the Elections of Senators and Representatives, shall be prescribed in each State by the Legislature thereof; but the Congress may, at any time, by Law, make or alter such Regulations, except as to the Places of Elections.

Section 5. The Congress shall assemble at least once in every Year, and such Meeting shall begin at Noon on the first Monday in January; but they may, by Law, alter the Time of holding the same.

ARTICLE II

Section 1. The executive Power shall be vested in a President of the United States of America.

Section 2. The President shall hold Office, for a Term of four Years; and he shall be eligible for Office, for one Term only.

Section 3. No Person shall be eligible for Office of President, who was not, when elected, at least thirty five Years old and fourteen Years a Citizen of the United States, and who was, when elected, born in the United States.

Section 4. The President shall have the Power to grant Reprieves and Pardons, except in Cases of Impeachment.

Section 5. The President shall have the Power to fill up all the Vacancies in the Office of the principal Officers in the Execution of the Laws, by Appointment and Consent of the majority of the Senate.

ARTICLE III

Section 1. The judicial Power shall be vested in one Supreme Court, and in such inferior Courts as the Congress may from time to time ordain and establish.

Section 2. The judicial Power shall extend to all Cases in Law and Equity, arising under this Constitution, the Laws of the United States, and Treaties made, or which shall be made, under the Authority of the United States; to all Cases affecting Ambassadors, other public Ministers and Consuls; to all Cases of admiralty and maritime Jurisdiction; to Controversies to which the United States may be a Party; to Controversies between two or more States; between a State and Citizens of another State; between Citizens of different States; between Citizens of the same State claiming Lands by Grants of different States, and between a State, or Citizens thereof, and foreign States, Citizens or Subjects.

Section 3. The Trial of all Crimes, except in Cases of Impeachment, shall be by Jury; and the Trial of all Cases, except Cases of Impeachment, shall be held in one or more of the States in which the same may be committed.

Section 4. The Congress shall have Power to constitute inferior Courts with appellate Jurisdiction, but not so as to impeach any Judge appointed by them, nor a Judge of one of the United States, for and during the Term of his Office.

Section 5. The Congress shall have Power to remove any Judge appointed by them, for and during the Term of his Office.

Section 6. The Judges, both of the Supreme and inferior Courts, shall hold their Offices during good Behaviour, and shall, at any Time during their Continuance in Office, be impeached and removed from Office by a Vote of two thirds of both Houses of Congress.

Section 7. The Congress shall have Power to declare the Law of the Land, but no Ex post facto Law, nor any Law retroactive in Operation.

Section 8. No Bill of Attainder or ex post facto Law shall be passed.

Section 9. No Title of Nobility shall be granted by the United States; and no Person holding any Office of Profit or Trust under them, shall accept of any Title of Nobility from any other Power.

Section 10. No State shall enter into any Treaty, Alliance, or Confederation; grant Letters of Marque and Reprisal; or emit private Credits; nor shall a State be a Party to any Treaty, Alliance, or Confederation; nor shall a State grant Letters of Marque and Reprisal, or emit private Credits.